

Quatrième Assemblée
Genève, 16-20 septembre 2002
Point 9 du projet d'ordre du jour provisoire

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

Lundi 16 septembre

15 heures – 16 heures

Cérémonie d'ouverture

16 heures – 18 heures

1. Ouverture officielle de l'Assemblée.
2. Élection du Président.
3. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (et allocutions d'autres invités d'honneur).
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du règlement intérieur.
6. Adoption du budget.
7. Élection des vice-présidents de l'Assemblée et d'autres membres du bureau.
8. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
9. Organisation des travaux.
10. Échange de vues général.

Mardi 17 septembre

10 heures – 13 heures

10. Échange de vues général (*suite*).

15 heures – 18 heures

10. Échange de vues général (*suite*).

Mercredi 18 septembre

10 heures – 13 heures

11. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention.
12. Examen des questions que soulèvent les rapports à présenter en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports.
13. Examen des demandes présentées en application de l'article 5.
14. Examen des demandes présentées en application de l'article 8.

15 heures – 18 heures

15. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter conformément à l'article 6:
 - Assistance aux victimes et réinsertion sociale et économique.

Jeudi 19 septembre

10 heures – 13 heures

15. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter conformément à l'article 6 (*suite*):
 - Déminage, sensibilisation aux dangers des mines et techniques de l'action antimine.

15 heures – 18 heures

15. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter conformément à l'article 6 (*suite*):
 - Destruction des stocks de mines antipersonnel.

Vendredi 20 septembre

10 heures – 13 heures

16. Dates, durée et lieu de la cinquième Assemblée des États parties.
17. Questions diverses.
18. Examen et adoption du document final.
19. Clôture de la quatrième Assemblée des États parties.
